



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2018

BUDGET 2018 : investissements records et retour à la semaine de 4 jours



Le Conseil Municipal de Saint-Pantaléon-de-Larche a adopté à l'unanimité un budget 2018 qui s'équilibre au chiffre record de 8,6 millions d'euros. La commune demande le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

Budget 2018 : 8,6 millions d'euros dont 3,2 millions d'investissements

Le budget 2018 traduit la volonté d'investissement de la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche. Depuis plusieurs années, la municipalité consacre chaque année 325 euros par habitant à l'investissement contre 276 euros par habitant en moyenne départementale. Cette année, la commune consent un effort particulier puisque le montant de dépenses nouvelles passe de 1,2 millions à 2,2 millions d'euros. Elles se concentrent principalement sur la restructuration de l'ensemble polyvalent Charles Ceyrac en centre bourg. Le projet consomme à lui seul, 1,7 millions d'euros pour la restructuration des deux bâtiments, le bâtiment polyvalent et l'ancienne cantine centrale qui a vocation à être transformée en garderie.

La commune maintiendra un haut niveau d'investissement sur les routes avec une dotation de près de 300 000 euros, dont 85 000 euros pour les revêtements annuels.

La commune réalisera une opération particulière sur la VC N°12 au niveau des Chanets et des Madeleines. L'enveloppe trottoir verra son montant triplé pour passer à 90 000 euros et devrait concerner le secteur du Roc. Dans la liste des investissements, outre la dotation en Vidéo Projecteur Interactif (V.P.I) pour les écoles, on notera le lancement d'une étude pour le Programme d'Aménagement du Bourg (P.A.B.) de Bernou autour de l'école.

Dominique Borderolle, 1^{ère} adjointe en charge des finances a noté que la commune se préparait de longue date à ces investissements majeurs. D'abord, en maîtrisant les charges de gestion courante qui progresse de moins de 1%. Ainsi, le résultat de l'exercice 2017 tenjante les 1,6 millions d'euros. Il est ainsi assez semblable à celui d'il y a 2 ans.

Le désendettement de la commune a donné des résultats spectaculaires puisque l'endettement actuel est de 137 euros par habitant contre 745 euros par habitant au niveau national. C'est ainsi qu'une belle marge de manœuvre se dégage. L'exercice 2018 restera fidèle aux principes édictés par le Maire, à savoir pas d'augmentation d'impôts. Les taux communaux n'ont pas subi d'augmentation depuis 2012. La municipalité veut ainsi rester fidèle à sa promesse de modération fiscale.

Le prélèvement sur la section d'investissement est juste en dessous de 1 million d'euros et un emprunt prévisionnel de 400 000 euros sera contracté.

Compte tenu de l'effort passé en matière d'investissement, le montant du FCTVA est de 180 000 euros, les subventions d'équipement sont conséquentes, à plus de 430 000 euros.

L'Etat, le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive accompagnent ainsi de façon substantielle, les projets municipaux.

Dans la même veine, on notera que les élus ont décidé de reconduire le taux de la taxe d'aménagement sans augmentation.

La dotation en faveur des associations est en augmentation (+6,5%) avec un montant total de subvention de 42 166 euros.

La participation fiscale aux dépenses de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie (F.D.E.E.) de la Corrèze a été reconduite pour un montant de 21 400 euros.

Alain Lapacherie, Le Maire, s'est félicité du transfert de compétence éclairage public à la F.D.E.E. La commune trouve ainsi, un partenaire technique et financier très efficace pour ses dossiers. Georges Saulle, le Président du secteur Intercommunal d'Electrification de Larche (S.I.E) est un excellent relai, qui a permis d'enfourer et de rééquiper la rue du Moulin. De même, les interventions se sont parfaitement déroulées sur le Parc de Lestrade, rue de Lestrade et rue Victor Hugo.

La F.D.E.E. va continuer à travailler sur Saint-Pantaléon-de-Larche. Il est question de l'enfouissement avenue J.B.Galandy (côté Laumeuil) mais aussi de l'aménagement du carrefour Galandy côté Boulevard de Féletz, dans le cadre de la création d'un nouveau quartier. La F.D.E.E. sera également sollicitée dans le cadre du P.A.B. de Bernou.

Un des avantages de ce partenariat est que la F.D.E.E. diligente et effectue les travaux, la part communale n'étant sollicitée qu'en fin d'opération.

On notera également que suite à une expertise de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) une opération de réhabilitation du Trésor de l'Eglise va être engagée. Il s'agit de débarrasser l'œuvre de Coelho représentant l'enfant Jésus, de moisissures. Une campagne d'hygrométrie va démarrer. Une nouvelle modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (S.I.A.V.) a été adoptée, concernant l'adhésion de la communauté de communes de Lubersac Pompadour.

Les élus ont adopté un déclassement de matériels obsolètes, pour un compresseur.

Enfin, le Conseil Municipal a autorisé le Maire a participé à une vente aux enchères, à la barre du tribunal d'un ensemble de bâtiments agricoles en centre bourg,

Affaires scolaires

Les conseillers municipaux doivent se prononcer avant le 09 mars sur les éventuelles demandes de dérogations à la semaine scolaire. Ce dossier a est l'étude depuis de longues semaines. La commune offre en effet, un système cohérent et apprécié au titre des nouvelles activités périscolaires. L'enquête effectuée auprès des familles en novembre 2017 donne un résultat très partagé à 50% pour le maintien à 4,5 jours et 50% pour le retour à la semaine de 4 jours. Par contre, les trois conseils d'école se sont prononcés pour le retour à 4 jours. Les communes voisines se positionnent aussi très majoritairement pour la dérogation. Il semble que les élèves de maternelle subissent une fatigue importante en fin de semaine du fait de cette nouvelle organisation. Le maintien à un bon niveau des activités péri scolaires induit le recours de plus en plus fréquent à des prestataires extérieurs avec un coût croissant pour la collectivité. Compte tenu de ces éléments et de la position unanime des conseils d'école, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une dérogation auprès de l'inspection académique et donc le retour à la semaine de 4 jours. Ceci étant la commune va réactiver son groupe de travail sur les rythmes scolaires. Si la dérogation est acceptée, il va falloir rapidement organiser une offre de garderie pour les mercredis matin. La C.A.B.B. assure l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) le mercredi après-midi. En marge de cette discussion, Alain Lapacherie, le Maire a annoncé que les services de l'Education Nationale renonçaient à la fusion des postes de directeur de l'école élémentaire et maternelle du bourg.

Une convention sera signée avec le Rectorat de Limoges pour subventionner les repas des personnels enseignants dont l'indice de traitement est inférieur à 477.

100% Fibre

Le Maire a fait le point du dossier « 100% fibre » qui lui a été présenté par les services du Conseil Départemental. Cette opération va permettre à toutes les familles saint-pantaléonnaises de profiter d'une connexion haut débit de 100 méga via la pose de la fibre optique. Cette opération sera déployée sur la commune de façon prioritaire dans les deux ans qui viennent. La fibre optique devant être posée en partie sur les lignes aériennes, la question de l'élagage des voies communales va se poser.

Programme Local de l'Urbanisme (P.L.U.)

Les travaux autour de la révision générale du P.L.U. avancent. La deuxième version du Projet d'Aménagement de Développement Durable (P.A.D.D.) est en cours d'étude. Même si des progrès ont pu être obtenus, la réduction de la surface constructible imposée par l'Etat va être considérable. Le principe est de ne laisser bâtir qu'en pourtour des zones déjà urbanisées. En plus de ces prescriptions, la commune devra également être fidèle aux objectifs de construction et de progression de population définie dans le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) de la C.A.B.B.

Les personnes publiques associées vont très prochainement se prononcer sur cette nouvelle version du P.A.D.D. La commission Ad Hoc du Conseil Municipal va devoir y travailler ainsi qu'effectuer un travail de recensement des bâtiments agricoles remarquables pouvant faire l'objet d'une transformation en habitation. Un Conseil Municipal spécial sera programmé pour travailler sur ce dossier.

Recensement de la population

Enfin le Maire a fait le point de l'opération de recensement conduite en partenariat avec l'INSEE. L'opération de recensement est donc terminée et les résultats sont les suivants :

2136 logements ont été collectés dont :

1967 résidences principales, 6 logements occasionnels, 34 résidences secondaires, 129 logements vacants.

4510 bulletins individuels ont été collectés (population).

Une centaine de personnes n'ont pas été recensées.

Les services de l'INSEE vont diligenter une opération spécifique sur ces logements qui n'ont pas pu être enquêtés.